

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4202

objet : **Marché de distribution des documents d'information de la Communauté urbaine - Lot n° 5 - Livraison et portage des documents à destination des mairies qui composent la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 31 mars 2006, a classé les offres et choisi pour le lot n° 5 l'offre de l'entreprise suivante (marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible deux fois une année) :

- lot n° 5 : livraison et portage des documents à destination des mairies qui composent la Communauté urbaine (montant minimum 17 000 € HT et maximum 64 000 € HT par an) : la société Codice.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la distribution de documents d'information de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise suivante :

- lot n° 5 : livraison et portage des documents à destination des mairies qui composent la Communauté urbaine (montant minimum 20 332 € TTC et maximum 76 544 € TTC par an) : la société Codice.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 623 710 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,